

Protection des captages d'eau potable en Loire-Bretagne (2017)

MORBIHAN (56)

Repères nationaux : Au niveau national, en 2017, 76 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 84 % des débits des captages d'eau potable.

Les chiffres clés du département

Nombre de captages : 154

Nombre de PPC avec DUP : 133

Nombre d'AAC prioritaires : 8

Nombre d'AAC avec programme d'actions : 4

Répart. eaux souterraines-superficielles : 15%-85%

→ LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES (PPC)

Le département du Morbihan a protégé près de 90 % des débits de l'eau destinée à la consommation. Sur les 18 procédures au stade de l'avis hydrogéologique, 6 ont un avis hydrogéologique datant d'avant 2008. Pour ces captages une reprise complète de la procédure sera nécessaire au même titre que les 3 captages pour lesquels la procédure n'a pas encore débuté.

Repères bassin Loire-Bretagne : Sur le bassin Loire-Bretagne, en 2017, 85 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 93% des débits des captages d'eau potable.

<p>Nombre de captages : 154</p> <p>Niveau de protection</p>	Nombre de périmètres de protection de captages avec arrêté de DUP : 133	Arrêtés postérieurs à 2000 : 63 Arrêtés pris entre 1980 et 2000 : 68 Arrêtés antérieurs à 1980 : 2
	Procédures de protection de captages au stade de l'avis hydrogéologique : 18	Avis hydrogéologiques postérieurs à 2012 : 3 Avis hydrogéologiques réalisés entre 2008 et 2012 : 9 Avis hydrogéologiques antérieurs à 2008 : 6
	Procédures de protection de captages non initiées : 3	
	Nombre de captages destinés à l'abandon (qqsoit l'état d'avancement de la procédure) : 12	
	Sources : ARS - Données 2017	

→ LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES (AAC)

Le département compte 8 AAC dont 5 ont été identifiées en 2009 suite à la loi Grenelle 1. Les 3 dernières ont complété la liste en 2015 suite à la Conférence environnementale de septembre 2013. Le dispositif ZSCE n'est utilisé pour aucune d'entre elles.

Aujourd'hui, des actions de reconquête de la qualité des eaux sont mises en œuvre sur 4 des AAC. Quant aux 4 restantes, les démarches pour aboutir à un programme d'actions sont en cours à des stades plus ou moins avancées.

Repères bassin Loire-Bretagne : 210 AAC, 100 programmes d'actions définis, soit 48 % dont 90 mis en œuvre.

Repères nationaux : Par ailleurs, 1115 aires d'alimentation de captages prioritaires avaient été identifiées avec des problématiques de pollutions diffuses (nitrates, pesticides) dans les Sdage ; en 2017, 43 % d'entre elles ont un programme d'actions effectif.

<p>Nombre d'aires d'alimentation de captages : 8</p> <p>Niveau de protection</p>	Programme d'actions défini : 4	Programme d'actions mis en œuvre : 4 Programme d'actions suspendu : 0
	Démarche(s) en cours : 4	devant aboutir en 2018 : 0 au stade de l'étude : 1 peu avancée(s) : 3
	Démarche(s) non démarrée(s) : 0	
	Sources : DDT, DREAL et agence de l'eau - Données 2017	

→ LES CAPTAGES ABANDONNÉS (2007-2017)

Le département du Morbihan a abandonné 13 captages ces 10 dernières années, pour 1/3 d'entre eux en raison de débit insuffisant. Les captages abandonnés pour des problèmes de qualité représentent 1/3 des abandons avec des causes variées (turbidité, arsenic).

Nombre de captages abandonnés : 13	Cause : qualité : 2	Pollution diffuse : 0 Arsenic : 1 Autres : 1
	Cause : débit : 3	
	Cause : administratif : 5	
	Cause : technique : 3	
	Sources : ARS - Données 2017	